

## Délibération n° 2026-03

**Objet : Travaux de performance énergétique du groupe scolaire « Les Néfliers » - Actualisation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR/DSIL - Modification**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présent.e.s :</b>	<b>17</b>
<b>Pouvoir.s :</b>	<b>1</b>
<b>Absent.e.s :</b>	<b>1</b>
<b>Votant.e.s :</b>	<b>18</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 18 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 30/01/2026
- date de publication : 30/01/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

## Séance du jeudi 29 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le vingt-trois janvier, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### Présent.e.s :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Géraud PAPON, Madame Brigitte RICHARD, Monsieur Matthieu TABURET.

#### Ont donné pouvoir :

Monsieur Laurent MARCHAIS à Monsieur Géraud PAPON.

#### Absent.e.s :

Madame Slavica TANKOSKA.

#### **A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Madame Brigitte RICHARD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 30/01/2026

ID : 037-213701790-20260129-DELIB\_2026\_03-DE

**Madame BOULAY expose :**

Par délibération en séance du 18 décembre 2025, nous avons approuvé le plan de financement modifié des travaux de performance énergétique du groupe scolaire « Les Néfliers » et décidé de solliciter une subvention, la plus élevée possible, au titre de la DETR/DSIL afin de contribuer au financement de cette opération.

Il est apparu que ladite délibération portait une erreur matérielle dans les montants inscrits. Il nous faut donc régulariser ce point et redélibérer avec les bons montants. Nous reprenons donc l'intégralité des informations *infra*.

La commune de Parçay-Meslay poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves au sein de son groupe scolaire. Dans ce cadre, elle envisage de finaliser la rénovation intérieure du bâtiment par l'installation de lampes LED dans les espaces non encore équipés, permettant ainsi d'aboutir à un groupe scolaire entièrement doté de ce système d'éclairage performant.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des équipements publics et de réduction de l'empreinte énergétique, conformément aux priorités définies par l'État pour l'attribution des dotations DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Les travaux envisagés répondent en effet aux critères d'éligibilité de ces dispositifs, notamment :

- La rénovation des bâtiments scolaire (CGCT, art. R. 2334-1) ;
- L'amélioration de la performance énergétique, avec une réduction significative des consommations et des coûts de fonctionnement ;
- L'adaptation des infrastructures aux besoins éducatifs, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques locales.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **25 908,00 € HT**. Afin d'en assurer le financement, la commune peut solliciter, auprès de l'État, une subvention du montant maximum possible de DETR à hauteur de **40 % (soit 10 363,20 €)**.

Il est donc proposé au conseil municipal d'actualiser le plan de financement de l'opération en conséquence et en tenant compte des montants des marchés de travaux notifiés aux entreprises, comme suit :

DÉPENSES HT (€)		RECETTES HT	
Travaux remplacement de 147 blocs lumineux en LED	25 908,00 €	Subvention DETR/DSIL (40 %)	10 363,20 €
		Autofinancement communal (60 %)	15 544,80 €
<b>Total (100 %)</b>	<b>25 908,00 €</b>	<b>Total (100 %)</b>	<b>25 908,00 €</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2334-41 ;

**VU** la délibération n° 2025-69 du Conseil municipal, prise en séance du 18 décembre 2025 ;


**CONSIDÉRANT** qu'elle portait une erreur matérielle et qu'il convient de la modifier ;

Sur le rapport de Madame Christine BOULAY, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

**- APPROUVE** le plan de financement modifié des travaux de performance énergétique du groupe scolaire « Les Néfliers », tel que présenté *supra* ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026	
Reçu en préfecture le 30/01/2026	
Publié le 30/01/2026	
ID : 037-213701790-20260129-DELIB_2026_03-DE	



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de l'Etat, l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR/DSIL 2026 afin de contribuer au financement de cette opération ;
- **DIT** que les dépenses afférentes au financement de cette opération seront inscrites au Budget 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.



Secrétaire de séance,

**Brigitte RICHARD**



Le Maire,  
*Président la séance,*

**Bruno FENET**

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le 30/01/2026

ID : 037-213701790-20260129-DELIB\_2026\_03-DE

